

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 99 (1973)
Heft: 9: L'autoroute du Léman et ses ouvrages

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Conférences

On nous prie d'annoncer que le professeur *V. V. Bolotin*, de Moscou, donnera une conférence en anglais le mercredi 13 juin 1973, à 10 h 15, à l'EPFL, 33, av. de Cour, sur : « La théorie de la sécurité des systèmes mécaniques. »

Congrès

Environmental Engineering

New York (USA), 19-20 septembre 1973

Ce congrès, organisé par la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, à la suite de sa 4^e assemblée générale, est consacré aux thèmes des problèmes du génie de l'environnement dans les pays industrialisés et en développement.

Le but du congrès est de définir et d'examiner les problèmes de l'environnement qui se posent dans certains domaines de l'activité des ingénieurs, d'étudier leurs solutions possibles et les lignes directrices d'une future politique d'action. Les thèmes en seront les suivants :

- a) énergie ;
- b) l'industrie métallurgique et l'extraction des métaux non ferreux ;
- c) l'industrie chimique et le raffinage du pétrole ;
- d) l'agriculture.

Renseignements et programmes : Mrs. Ann Cook, WFEO Conference Manager, Savoy Place, London, WC2R OBL.

Informations SIA

Création d'un groupe spécialisé SIA pour les travaux souterrains

La création d'un tel groupe, proposée par les milieux intéressés, a été approuvée par le Comité central.

Origine de la proposition

A la suite de la Conférence consultative internationale sur la construction des tunnels convoquée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de Paris, et qui eut lieu à Washington en 1970, il fut recommandé aux pays qui y participèrent de créer des organisations nationales qui auraient pour but de coordonner toutes les études des questions concernant cette construction. La Suisse était représentée à cette conférence par une série de délégués de services officiels de travaux publics et de bureaux d'études privés. Des contacts établis dans notre pays entre spécialistes des travaux souterrains, il résulte que l'on devrait en principe donner une suite à cette recommandation en renonçant toutefois à créer une nouvelle association et en cherchant plutôt à former un groupe au sein d'une organisation existante.

Les constructions souterraines représentent, pour les ingénieurs, un très vaste champ d'activité englobant des études générales, touchant aux questions de géologie, d'urbanisme, de génie civil au sens le plus étroit du terme, et s'étendant jusqu'aux domaines plus spécialisés de la

construction de machines et de l'électrotechnique. La seule association groupant les spécialistes de toutes ces branches est certainement la SIA qui, comme on sait, comprend divers groupes spécialisés et offre, par conséquent, la possibilité de créer, conformément à la recommandation de l'OCDE, une organisation nationale s'occupant des travaux souterrains.

Dans le même ordre d'idées, des travaux préparatoires se font actuellement en vue de créer une société internationale pour les travaux souterrains qui constituerait l'organisation faîtière des groupes nationaux. Il existe déjà en France, depuis 1972, une « Association française des travaux en souterrain » (AFTES). En Allemagne fédérale, un comité allemand pour les travaux souterrains (Deutscher Ausschuss für unterirdisches Bauen, DAUB) a été constitué en décembre 1972. Le groupe spécialisé SIA pour les travaux souterrains serait le comité national suisse de la société internationale envisagée.

Les travaux préparatoires

Le secrétariat général de la SIA a pris l'initiative d'inviter à une séance de discussion un certain nombre de spécialistes des travaux souterrains. L'idée de donner suite à la recommandation de l'OCDE et de créer une organisation suisse au sein de la SIA a été unanimement approuvée. Par la suite, le Comité central de la SIA s'est également rallié à cette solution. Le secrétariat général, avec la collaboration d'un petit groupe d'intéressés, a alors préparé un règlement fondé sur le règlement de base pour les groupes spécialisés de la SIA. Aucun problème nouveau, tant en ce qui concerne l'organisation du groupe qu'au point de vue juridique, ne se pose donc, car le règlement de base existant convient parfaitement pour les besoins du groupe envisagé.

Procédure à suivre

Conformément aux statuts de la SIA, la fondation d'un groupe spécialisé doit être approuvée par l'assemblée des délégués dont la prochaine séance aura lieu le 1^{er} juin 1973. Si les travaux préparatoires en cours avancent selon les prévisions, il sera possible de porter cette question à l'ordre du jour de cette séance et de soumettre à l'assemblée l'approbation du règlement.

Il faut tout d'abord déterminer quelles sont les personnes et les collectivités qui désirent adhérer au groupe. Selon le règlement de base, on sait que le groupe peut comprendre aussi bien des membres collectifs que des membres individuels. Il n'est guère possible d'exposer en détail, dans la brève note présente, le but et les travaux prévus par les instigateurs du groupe et nous nous limiterons à un court aperçu.

But du groupe

Ce sont les circonstances suivantes qui ont poussé l'OCDE à s'occuper des constructions souterraines.

L'infrastructure technique nécessaire pour satisfaire aux besoins vitaux de la population prend, dans les grandes agglomérations, des dimensions telles que l'espace disponible en surface n'est pas toujours suffisant et que l'on est donc obligé d'utiliser un deuxième plan qui se situe, dans la plupart des cas, en sous-sol. Mais la construction d'ouvrages souterrains pose des problèmes techniques difficiles à résoudre et est, de plus, extrêmement coûteuse. C'est pourquoi l'OCDE a jugé utile de recommander l'étude en

commun des questions relatives à ce domaine de la construction, dans leur aspect technique aussi bien qu'économique.

Dans le cadre de ces recommandations, un projet de règlement établi à l'intention du groupe spécialisé SIA pour les travaux souterrains énumère comme buts :

- Rassemblement et diffusion des informations techniques relatives aux travaux en souterrain.
- Observation suivie des progrès réalisés par les techniques des travaux en souterrain.
- Etablissement d'une statistique portant sur la demande de travaux en souterrain aussi bien à court qu'à long terme.
- Promouvoir les connaissances en matière de travaux en souterrain par l'encouragement de la recherche et par l'organisation de réunions et de visites de chantiers.
- Etablissement de normes pour les travaux en souterrain.
- Entretien des contacts avec les différents pays et au sein de la Société internationale des travaux en souterrain.

C'est à dessein que l'on n'a pas utilisé l'expression « construction de tunnels » dans la désignation du groupe, parce que son domaine d'activité comprend non seulement la construction de tunnels pour voies de communication de tous genres (chemins de fer normaux, chemins de fer souterrains, métropolitains, routes), mais également

- les galeries pour centrales hydro-électriques, pour la distribution d'eau potable, pour l'évacuation d'eaux usées, etc. ;
- les centrales souterraines elles-mêmes, hydrauliques et thermiques ;
- les grands garages souterrains ;
- les réservoirs de liquides et de gaz ;
- les constructions militaires et abris de protection civile.

Il est évident que cette liste ne prétend pas être exhaustive et que l'on ne peut savoir actuellement ce que l'avenir nous réserve.

Position et financement du nouveau groupe spécialisé

Les instigateurs du nouveau groupe tiennent à préciser qu'ils n'ont absolument pas l'intention de porter ombrage ni de faire concurrence à aucune organisation existante. Au contraire, ils voient dans ce groupe une excellente possibilité de coordonner les diverses activités qui se déplient aujourd'hui indépendamment les unes des autres.

Les dépenses entraînées par les activités du groupe devront être couvertes par les cotisations des membres et par des subsides éventuels. Cependant, le secrétariat général de la SIA pourra être mis à la disposition du groupe ou effectuer certains travaux pour lui. On est d'avis que l'importance de la cotisation restera dans les mêmes limites que celles d'autres groupements suisses analogues. Elle ne pourra être fixée que lorsque le nombre des membres pourra être évalué avec une probabilité suffisante.

Appel aux intéressés

Toutes les personnes et organisations s'intéressant et envisageant d'adhérer au groupe spécialisé SIA pour les

travaux souterrains sont invitées à le faire savoir par écrit immédiatement et sans aucun engagement définitif au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

Dans le cas où la proposition de création de ce groupe serait approuvée par l'Assemblée des délégués, la séance de fondation aurait lieu le mercredi 12 septembre prochain, à Berne. L'ordre du jour de cette séance comprendrait, outre l'adoption du règlement et l'élection des organes du groupe, quelques brefs exposés de spécialistes expérimentés sur quelques problèmes spéciaux et ouvrages exécutés. Ainsi, dès le début, une assez large place sera faite, à côté des tâches administratives indispensables, à l'activité prédestinée du groupe.

Dès que les travaux préparatoires seront suffisamment avancés, des informations détaillées seront publiées dans la presse professionnelle.

Rédacteur : F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 15 et 16 des annonces

Informations diverses

Pose «en batterie» des tuyaux en PVC GRESINTEX

(Voir photographie page couverture)

La commune de Morges construit actuellement un exutoire amenant les eaux claires des communes d'Echichens et de Morges-Est au lac ; la même canalisation évacue les eaux du ruisseau « Grosse-Pierre ».

L'auteur du projet avait à résoudre les problèmes suivants :

- Du côté amont, la cote supérieure du collecteur était fixée d'une manière impérative par la traversée sous la route cantonale n° 1.
- Du côté aval, la cote inférieure de l'exutoire était aussi imposée par la présence du collecteur de concentration inter-communal sud qui longe les quais. Le passage de l'exutoire au-dessous de ce collecteur l'aurait prolongé de 200 m dans le lac.

Ces deux points fixes donnent une pente très faible et le débit prévu est de 11 000 l/sec.

L'ingénieur responsable a pu faire face à ces exigences en adoptant des tuyaux en PVC GRESINTEX, ø 800 mm, posés «en batterie» de huit et fonctionnant en écoulement laminaire.

L'encombrement minimum de ces tuyaux (épaisseur 6 mm) permet d'obtenir le maximum de pente possible entre les deux ponts fixes (5 ‰). Le coefficient de rugosité très favorable du PVC assure l'écoulement du débit et réduit au minimum les frais d'entretien.

Enfin, le coût de l'ouvrage est nettement plus avantageux que la solution traditionnelle qui, en l'occurrence, aurait consisté en la construction de caniveaux rectangulaires en béton coffré.

Maitre d'œuvre : Communes de Morges et Echichens.

Bureau technique : M. G. Chevalier, ing. SIA, Service technique, Commune de Morges.

Entreprise : J. Spinedi S.A., Lausanne.

Distributeur GRESINTEX pour la Suisse :
Canalisations Plastiques S.A., Lausanne.